



EST-CE DU HARCELEMENT MORAL ?

Par **valrcm**, le **05/09/2009** à **22:45**

Bonjour,

Mes problèmes ont commencés en début d'année 2009, car une collègue de travail m'a dit ainsi qu'a d'autre personnes quelle voulait se balancer contre un mur avec sa voiture en sortant du travail car elle n'en pouvait plus avec le directeur. Il se trouve que son mari est aussi mon pharmacien et une autre collègue de travail alertée par ces propos me demande le numéro de téléphone de la pharmacie pour alerter l'époux de cette personne? evidement il est arrivé presque aussitôt et est allé voir notre directeur.

Le lendemain j'ai été convoqué dans le bureau comme j'avais communiqué le numéro de téléphone j'ai eu un avertissement par écrit pour désobéissance à ses ordres (mais je n'avais eu aucun ordre).

Je travaille au centre ville et il est difficile de trouver des places pour se garer, donc j'ai loué une place de parking (40€/mois) à la commune pour laquelle je travaille aussi, dans ce même parking sont garés les véhicule de fonctions d'ou je travaille et mon directeur a fait une note de service aux chauffeurs en signalant qu'il pouvait utiliser la place 25 (c'est la mienne) du coup quand j'arrivais le matin je ne pouvais pas me garer, j'ai donc téléphoné au service qui me loue cette place en leurs demandant une attestation, (que j'ai eu) je lui ai remis en lui demandant très poliment de ne plus se garer à cet emplacement, mais cela a fait une affaire d'état, le maire en a été informé et j'ai eu un avertissement oral car j'avais sois disant outrepssé mes droits en tant qu'employée, de pls tout le personnel a des places à titre gratuit je suis la seule à payer.

Jeudi, mon directeur à dit à ma collègue (car j'étais en pose déjeuner) de me dire que j'étais convoqué dans son bureau à 15 H30 avec le chef du personnel, à mon retour lorsqu'elle m'a prévenu j'ai dit "mais qu'est ce que j'ai encore fais ?" mon directeur qui n'était pas loin m'a entendu et m'a convoqué immédiatement, il m'a dit que j'avais hurlé alors que c'est faux et qu'il allé soit me donner une mise à pied disciplinaire de 3 jours soit un changement de poste pour l'accumulation des 3 problèmes que je viens d'évoquer, j'ai essayer de me défendre en disant que la sanction été très sévère et que je ne mérite pas mais il n'a rien voulu entendre.

J'avoue que je ne sais plus quoi penser ! est ce du HARCELEMENT MORAL ou UNE SANCTION ABUSIVE ?

Je vais travailler à reculons et je suis obligé de prendre des axiolitiques depuis quelques temps, je suis en train de me rendre malade.

J'espère avoir des réponses de votre part, et me dire ce que e pourrais faire pour que tout ce

la cesse

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **malgort**, le **06/09/2009** à **12:10**

Les deux!!!!

Pour avoir une sanction vous devez être convoqué par lettre recommandée ou une lettre remise en main propre. art L 1232-2

Puis il y a toute une procédure à respecter: L1232-3 et suivant.

Vous pouvez aller voir au prêt de la bourse du travail de votre ville ou vous serez conseillé.

Par **valrcm**, le **06/09/2009** à **12:19**

merci de votre réponse je vais aller me renseigner, et mardi soir je vais aller à la permanence d'un syndicat. Cordialement